

**Délibération n°240054**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET

**Absents** : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Aurélien MAZZONI

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 17/09/2024      Date d’Affichage : le 17/09/2024  
Date de mise en ligne de la délibération : le 25/09/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

**Objet de la délibération :**

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE**

*Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :*

*Suite à des fuites constatées dans plusieurs pièces de l'école, il a été décidé de reprendre la toiture du bâtiment scolaire pour un montant de 37 222 € HT.*

*La préfecture nous a accordé une subvention d'un montant de 18 301 € sur une dépense subventionnable de 36 602 € HT, au titre de la DETR 2024.*

*Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 9 305 €, soit 25% de cette dépense.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**VU** l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2022\_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	37 222.00 €	44 666.40 €	Préfecture DETR 2024	50%	18 301.00 €
			Fonds de concours C2A	25%	9 305.00 €
			Autofinancement	25 %	9 616.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 222.00 €</b>	<b>44 666.40 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>37 222.00 €</b>

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 9 305 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 23 septembre 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,  
Stéphanie ALVERNHE**